



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
11.10.2007
Date de la convocation des conseillers :
11.10.2007
point de l'ordre du jour no:
11-03

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 19 octobre 2007

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, échevins,
Maroldt, Snel, Hannen, Jaerling,, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally,
Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers,
Clement, secrétaire communal.

Absents : Tonnar, échevin, Hoffmann, Roller, Huss, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Compromis d'échange pour « VICUS INVEST SCI »

Vu le compromis d'échange du 25 juillet 2007 entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la société « VICUS INVEST SCI » de Lamadeleine, aux termes duquel:

- la Ville d'Esch cède une parcelle de terrain désigné Lot (A), d'une contenance de 0,71 are, inscrite au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch/Nord, au lieu-dit « avenue de la Gare », partie du numéro cadastral A 488/14954, propriété communale, sise à l'arrière de l'immeuble N°61, avenue de la Gare .

- la société « VICUS INVEST SCI » cède à la Ville d'Esch 2 garages, situés au sous-sol de la résidence à appartements à construire en lieu et place des immeubles actuels, sis dans la section A d'Esch/Nord du ban de la commune d'Esch-sur-Alzette, situés aux N°4 à N°10 au lieu-dit « rue de l'Eau », numéros cadastraux 484/8669 et 486/6959, et N°59 au lieu-dit « avenue de la Gare », numéro cadastral 487/8670, d'une contenance globale de 7,32 ares, et pour laquelle une demande de permis de construire a été introduite.

Considérant que l'échange est fait sans soulte, les immeubles étant de valeur égale au montant de 55.000,00 € ;

Vu le plan de situation ;

Vu le procès-verbal d'expertise ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi

a p p r o u v e à l'unanimité

le compromis d'échange précité.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 19.10.2007
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,